

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 066-216601831-20250517-2025_16-DE

S²LO

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 6

Séance du 17 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mai à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : LLABOUR Fabrice a donné procuration à METIVIER Guy.
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Date de la convocation :
13 mai 2025

Délibération n°2025-16 :
Avis d'appel à
candidature pour la
gérance du café-
restaurant communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin anticipée au 18 août 2025 de la convention de délégation de service publique pour l'exploitation du café-restaurant « Le Relais » par Monsieur Maxime HEVIN, conformément à l'article 8 de ladite convention.

Le Maire propose au conseil de relancer un appel d'offre pour l'attribution de la délégation de service public, selon la procédure simple codifiée aux articles L3126-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et R3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Pour cela, le Maire présente un projet de cahier des charges décrivant les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire à lancer un nouvel appel à candidature conforme au projet de cahier des charges présenté et à signer tout document afférant à ce dossier,

- **dit** que les candidatures seront examinées par la Commission de Délégation de Service Public mise en place par la délibération n°2021-31 du 27 novembre 2021.

.....
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire
Guy METIVIER

Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture